COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 mars 2016 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 26 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

<u>Présents</u>: M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes: MAYRAN Annick, CHAPT Sabine, SOULAS Céline, MM: CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric.

Absent

<u>Excusée</u> : LIAUD Sandra Secrétaire : CHAPT Sabine

Le compte rendu du Conseil Municipal du 04 février 2016 est adopté à l'unanimité.

1- Modification des statuts de la Communauté de Communes de Jarnac - compétences optionnelles en compétences

Monsieur le Maire rappelle

- les compétences exercées par la Communauté de communes de Jarnac
- les compétences des communautés de communes telles qu'elles sont maintenant précisées après la loi NOTRe (article L.5214-16 CGCT)
- le projet de fusion entre les communautés de l'Ouest-Charente pour la transformation en communauté d'agglomération.

Dans ce cadre, le conseil de communauté a approuvé à la majorité (35 voix POUR – 1 voix CONTRE) la modification des statuts de la Communauté de communes de Jarnac afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de l'article L5214-16 du CGCT (en reformulant les compétences actuellement exercées) et de prévoir les compétences de la nouvelle agglomération.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil de communauté du 25 février 2016 portant sur les modifications des statuts de la communauté de communes

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité

- approuve les modifications des statuts de la communauté de communes de Jarnac dans tous leurs termes ainsi que le projet annexé à la présente délibération,
- charge Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes de Jarnac

2- Lotissement le Renclos — Devis GRDF — Véolia — SDEG

Monsieur le Maire présente le devis envoyé par GRDF pour le raccordement gaz de la prochaine tranche du Lotissement le Renclos, des informations complémentaires seront demandées au fournisseur.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Véolia qui s'élève à 3 669.23 € HT, ces travaux concernent la pose d'une bouche à incendie qui desservira le futur lotissement. Le SIAEP prendra à sa charge l'extension du réseau d'eau potable.

Devis du SDEG : voir annexe au présent compte rendu.

3- Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle que la commune a repris une ancienne concession (concession N°181 Carré 1) sur laquelle se trouve un monument. Nous avons procédé à l'exhumation des deux corps et nous pouvons désormais vendre cette concession.

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu une offre qui s'élève à 1 200 euros pour le monument sachant qu'il faut rajouter le prix de 2 concessions, soit 300 euros (150 € la concession pour 50 ans).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre ci-dessus.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents communaux, suite à leur demande lors des entretiens professionnels suivront une formation 1^{er} secours le mardi 22 mars à la mairie, formation dispensée par la Croix Rouge.
 - La date du vote des BP est fixée au mercredi 20 avril à 18h30
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le Symposium de Julienne propose des sculptures aux collectivités. 4 sculptures sont mises à disposition moyennant subvention. Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette offre.
- Suite à différentes interpellations d'administrés, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté règlementant l'affichage sur le territoire de la Commune de Foussignac. Une réflexion avait déjà été menée avec les différentes communes de la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les pièces complémentaires n'ayant pas été déposées, le Permis de construire concernant la construction d'une salle de réception de 600 m² au Château du Brillac est caduque.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

COMMUNE DE FOUSSIGNAC PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL LE RENCLOS

hiffrage avant étude détaillée de l'ensemble du projet

-Cet estimatif est réalisé en tranchée intérieure realisée par la commune

Ce chiffrage est réalisé hors câblage par Orange

. Une étude de génie civil et câblage devra être demandée à Orange par la commune, et fera l'objet d'un devis.

Cumul en Euros	72 750.00	14 550.00	87 300.00	58 885.00	28 415.00
GENIE CIVIL RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	6 950.00	1 390.00	8 340.00	1 390.00	6 950.00
	TOTAL H.T	TVA 20%	7.7.C	PARTICIPATION SDEG 16 (0% sur H.T.)+TVA	Montant à la charge de la COMMUNE (100% du H.T)
ALIMENTATION ELECTRIQUE (Desserte Intérieure du lotissement communal)	22 000.00	4 400.00	26 400.00	15 400.00	11 000.00
	TOTAL H.T	TVA 20%	T.T.C	PARTICIPATION SDEG 16 (50% sur H.T.)+TVA	Montant H.T à la charge de la COMMUNE (50 % du HT)
ALIMENTATION ELECTRIQUE (Desserte Extérieure, HTA + Poste et renforcement du réseau électrique basse tension existant)	27 700.00	5 540.00	33 240.00	33 240.00	0.00
	TOTAL H.T	TVA 20%	T.T.C	PARTICIPATION SDEG 16 (100% sur H.T) + T.V.A	Montant H.T à la charge de la COMMUNE (0%du HT)
ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT COMMUNAL	16 100.00	3 220.00	19 320.00	8 855.00	10 465.00
	TOTAL H.T	TVA 20%	1.T.C	PARTICIPATION SDEG 16 35% sur H.T.)+TVA	Wontant H.T à la charge de la COMMUNE (65 % du HT)

(Nous avous adresserons un devis définitif une fois l'étude finale terminée)